

COMMUNE DE TAILLEBOURG 17350
PV du Conseil Municipal du Jeudi 29 septembre à 18h30 dans la Salle des Fêtes
Sur Convocation en date du 24 septembre 2022

Présents :

Mesdames Sylvie ALBERT, Catherine SARRAZIN, Gillian BROOME

Messieurs Pierre TEXIER, Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Fabrice GUILLOT, Jean-Noël FLEGEO

Absents excusés : M. Gérard GALLAIS a donné pouvoir à M. Guillaume COVELA RODRIGUEZ, M. Thomas TAVERNIER a donné pouvoir à M. Pierre TEXIER, M. Philippe GANTHY, M. Daniel ARROYO BISHOP, Mme Claire FAVREAUX, M. Ludovic ERABLE

Secrétaire de séance : M. Fabrice GUILLOT

Invitée : Mme Katia ROUET – Secrétaire de Mairie

Ordre du Jour

- 1) Approbation du compte-rendu du 02-09-2022
- 2) Délibération : Décision Modificative n°2
- 3) Repas des Aînés
- 4) Illuminations de Noël
- 5) Géomètre : Litige parcelle Romefort : containers – ordures ménagères
- 6) Délibération : Achat de parcelle C771
- 7) Délibération : Achat de lits pliants et couvertures (Plan Communal de Secours)
- 8) Délibération : Modification Tableau des Effectifs, Création d'un poste d'Adjoint Technique – ASVP
- 9) EPFNA : facture d'apurement de l'immeuble Rue Aliénor d'Aquitaine (ancienne boucherie)
- 10) Coût du bulletin municipal
- 11) Questions diverses

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Il est fait appel à un conseiller pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

M. Fabrice GUILLOT est nommé secrétaire de séance.

- 1) Approbation du compte-rendu du 02-09-2022

Vote : Tous Pour

- 2) Délibération : Décision Modificative n°2

Monsieur le Maire indique que suite à la réception de la facture d'apurement de l'EPFNA (vente de l'ancienne boucherie), une ventilation des crédits est nécessaire.

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
60611 (011) : Eau et assainissement	2 931,72		
60632 (011) : Fournitures de petit équipement	3 000,00		
615221 (011) : Bâtiments publics	2 000,00		
6226 (011) : Honoraires	2 000,00		
6557 (65) : Contributions au titre de politique	30 068,28		
6718 (67) : Autres charges exceptionnelles s	-30 068,28		
6718 (67) : Autres charges exceptionnelles s	-9 931,72		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Vote : Tous Pour

3) Repas des Aînés

Monsieur Texier pose la question pour un maintien ou non du repas des Aînés. La date initialement prévue est le 11 décembre. Il indique qu'il est pour maintenir le repas au lieu de la distribution de colis (une centaine). Monsieur Texier présente le listing des personnes susceptibles d'être invitées (personne de 70 ans et plus). D'autre part, l'appellation « Repas des Aînés » peut être mal perçue par certains habitants et une modification des modalités de participation peut être envisagée.

Monsieur Covela Rodriguez est interrogé sur le nombre de repas maximum qu'il pourrait préparer : il répond, « *une centaine est envisageable* ».

L'idée générale est de maintenir le repas pour le dimanche 11 décembre à la Salle des Fêtes de Taillebourg, accessible à toutes et à tous, sur réservation (100 personnes maximum), pour un coût de 20 euros et gratuit pour les 70 ans et plus.

Le nouveau nom proposé par monsieur Flégéo : « Repas de fêtes » est adopté.

Monsieur Texier demande aux membres du Conseil Municipal leur disponibilité pour cette date et indique qu'un planning de présence sera proposé aux conseillers municipaux.

La proposition de participation (repas et organisation) à cette journée sera faite à Annepont.

4) Illuminations de Noël

Monsieur le Maire propose de réduire les décorations de Noël, de ne plus installer de décorations isolées aux entrées de Bourg et dans les rues, mais de concentrer les décorations sur la Place du Marché où le plus grand nombre de personnes passe dans la journée et notamment les enfants de l'école qui sont, à son avis, le premier public à satisfaire sur cette période.

L'idée est de conserver un « Esprit de Noël » près et autour de la salle des fêtes où nous continuerions notre « tableau de décoration » en façade.

L'ambiance générale est à l'économie et nous devons aller dans cette démarche. L'absence de pose et de dépose ses décorations n'aura pas d'impact significatif en termes d'économie d'électricité, mais un impact non négligeable en termes d'économie du prestataire de la nacelle d'installation (2500 €).

Monsieur Covela Rodriguez interroge Monsieur le Maire concernant la Rue Aliénor d'Aquitaine.

Monsieur le Maire répond que les illuminations seraient alors supprimées puisque c'est le principal lieu où on a besoin d'une nacelle.

Monsieur Flégéo suggère d'éclairer la Tour.

Monsieur le Maire est favorable mais avec des éclairages modernes du type led + éventuellement quelques guirlandes.

La majorité du conseil est favorable à ces nouvelles dispositions

5) Géomètre : Litige parcelle Romefort : containers – ordures ménagères

Monsieur Texier explique aux membres du Conseil Municipal que nous avons reçu un courrier de CYCLAD émanant d'habitants nouvellement installés au village de Romefort.

Ces riverains de la voie communale ont interrogé le service en charge du ramassage des ordures ménagères (CYCLAD) sur un problème d'empiétement de parcelle concernant le positionnement des containers qui ont été mis en place par les services de la commune au bénéfice des usagers et pour lequel les dits riverains demandent un « geste commercial ».

Le maire a répondu par courrier recommandé aux plaignants :

« *Dans un premier temps, il conviendra de revenir sur le déroulement de ladite installation :*

*Hasard du calendrier, l'installation s'est faite le 05 Mai 2022 entre 14h30 et 15h30 (métadonnées des fichiers photographiques, photos jointes), alors que vous n'étiez pas propriétaire des biens, puisque la déclaration d'intention d'aliéner (cerfa 10072*02), signée par mes soins, est arrivée le même jour en l'étude de maître Loetitia CHAUVIN (avis d'AR ci-joint).*

En ce qui concerne la mise en place des bacs, notre interlocuteur était donc éventuellement, l'ancien propriétaire. Concernant maintenant les limites de propriété avec le VC 137, rue des chaumes de Romefort :

Considérant :

- qu'aucun plan de bornage, ni procès-verbal de délimitation n'accompagnent votre réclamation,
- que différentes sources de données cadastrales (cadastre.gouv et Géoportail, documents joints) mettent en évidence un alignement général du poste ENEDIS en grande partie placé sur le domaine public et par voie de conséquence, un alignement des containers à l'intérieur du domaine public.

Sans production d'un plan de bornage visé par les riverains propriétaires, il conviendra de faire appel au service d'un géomètre expert, qui comme vous le savez est à la charge des deux parties concernées, dans ce cas de figure. La commune rétablira les limites du domaine en sa faveur ou en sa défaveur en fonction des documents établis par le géomètre expert. »

Après lecture du courrier, les membres du Conseil Municipal ont décidé d'attendre la décision des plaignants avant de prendre contact avec un géomètre pour établir un plan de bornage entre propriété privée et domaine public. Le financement serait à la charge pour moitié entre les parties.

6) Délibération : Achat de parcelle C771

Dans le cadre du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui définit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues pour le développement futur de l'ensemble de la municipalité de Taillebourg dont pour ce cas précis :

- La continuité du projet d'aménagement territoriale de la Commune,
- La continuité territoriale à l'élevage,
- Soutien aux éleveurs.

L'objectif serait de placer la parcelle C 771 en zone NP du PLU en bail au bénéfice de :

- Propriétaires des terrains adjacents en contrebas (ZL 78, 79, 80, 81,134, 138, 139, 140, D 10) et qui pratiquent l'élevage de moutons.

La municipalité de Taillebourg a sollicité la SAFER pour l'acquisition de la parcelle référencée C 771, lieu-dit « Coteaux de Chaumes ».

La SAFER a rédigé une promesse unilatérale d'achat pour un montant de deux mille deux cent quarante euros TTC (2 240€ TTC).

L'office notarial de Maître Loetitia CHAUVIN Notaire à Saint-Savinien sur Charente est proposé pour effectuer la vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise monsieur le Maire à signer la promesse unilatérale d'achat, pour l'acquisition de la parcelle C 771 ainsi que tous les documents s'y rapportant.
- dit que les frais de notaire sont en supplément et à la charge de la commune de Taillebourg.

Vote : 1 Abstention Fabrice GUILLOT, 8 Pour

7) Délibération : Achat de lits pliants et de couvertures (Plan Communal de Secours)

Les récents événements évoqués sur notre site internet panneau-Pocket avec la mise à disposition de la salle des fêtes dans le cadre d'une assistance à personne en danger, consistant à la faire « dormir au chaud, boire et s'alimenter » conduisent Monsieur le Maire à solliciter le conseil municipal sur un projet déjà évoqué dans le cadre du plan communal de secours (inondations, etc.) :

- L'achat de 7 lits pliants et du même nombre de couvertures.

Plusieurs devis ont été établis, pour le même type de matériel. Monsieur le Maire présente les différents devis.

Madame Broome s'interroge sur la nécessité d'un tel achat et demande si des lits et couvertures ont déjà été utilisés pour un quelconque événement ?

Monsieur Texier explique à Madame Broome que dans le cadre du Plan Communal de Secours, la Commune aurait déjà dû se doter de lits et couvertures. Il rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors des dernières inondations, des sinistrés ont dû être relogés et la Commune avait alors sollicité la mise à disposition de chambres d'hôtes. D'autre part, comme cela a été récemment le cas, il est difficile d'expliquer à un jeune adulte en situation de détresse à 4 h du matin : qu'on l'invite à « coucher par terre » dans la salle des fêtes, sans autre proposition. Après en avoir discuté et débattu, les membres du Conseil Municipal valident le principe d'achat de lits pliants et de couvertures auprès de la Société Manutan Collectivités.

Vote : 1 Abstention Mme Broome, 8 Pour

8) Délibération : Projet de Modification du Tableau des Effectifs – Création d'un poste d'adjoint technique - ASVP

La montée des conflits de voisinage, tapage nocturne, vols, non-respect du code de la route, non-respect des horaires de travaux bruyants, agressions verbales, menaces, etc. conduit Monsieur le Maire à proposer aux élus d'ouvrir un poste à 20/35ème (5 demi-journées par semaine) d'ASVP (police municipale).

En effet, tout en conservant du recul sur la fréquence et la gravité des incidents perpétrés dans notre village au regard de la moyenne nationale, nous ne pouvons nier qu'elles sont en augmentation. Monsieur le Maire pense notamment à certains mineurs « déscolarisés » qui hantent les rues de Taillebourg (parfois cagoulés, comme vu sur la vidéosurveillance) et à qui, en l'état des lois, l'impunité est promise.

Monsieur le Maire met en avant, sur ce sujet, une « petite partie » de nos activités de « police » dans le bulletin municipal de Septembre.

Ce demi-poste d'ASVP (cf le poste de garde champêtre d'autrefois ou la municipalité de Port d'Envaux) mettra une présence quasi quotidienne, aléatoire et dissuasive dans nos rues et nos villages.

Les principales prérogatives de cette personne (qui seront à compléter lors de la « fiche de poste ») seraient :

- La surveillance et la mise en application du code de la route et des arrêtés municipaux avec les sanctions adaptées, la transmission des informations à la Gendarmerie
- La surveillance et la dissuasion des vols ou infractions
- La médiation lors de conflits de voisinage
- La régulation des flux de véhicules aux horaires des scolaires
- La surveillance des routes et des chemins avec la notification des routes dégradées (nids de poules)
- Le ramassage des papiers jetés ici ou là
- La gestion des animaux errants
- L'aide et la participation au maintien de l'ordre lors des manifestations ou des événements particuliers (Inondations, etc.)
- L'accès, sous réquisition, aux caméras de surveillance, etc.

Coût annuel estimé pour la municipalité : 18 000 €

Une projection de cette dépense de salaire sur la Ligne 012 du « budget de fonctionnement » de cette année ne modifierait pas le besoin de financement puisque cela porterait à 72.4 % la dépense totale sur cette ligne, qui se trouve dans les 75% à ne pas dépasser (fin septembre, 9/12 du budget).

En résumé, aucune augmentation du budget « Charges de personnel et frais assimilés » ne serait à proposer pour l'année prochaine.

Suite à la présentation du projet de création d'un poste d'adjoint technique – ASVP, Monsieur le Maire demande l'avis des conseillers municipaux.

Monsieur Covela indique qu'il est contre le recrutement d'un nouvel agent alors qu'il y a déjà 3 agents en poste sur la Commune.

Monsieur Flégeo est pour le principe du recrutement d'un ASVP.

Mme Broome demande si les horaires seront fixes ou peuvent être modulés.

Monsieur Texier indique qu'éventuellement des rondes de nuit pourraient être effectuées.

Monsieur Covela explique qu'il faudra que la fiche de poste soit suffisamment claire.

Monsieur Texier présente les différentes missions qui pourraient être affectées à l'agent.

Le projet de délibération concernant la création du poste d'adjoint technique avec pour mission ASVP est soumis aux membres du CM.

Le questionnement du report du vote du projet de création de poste est abordé ce qui impliquerait que le comité technique ne pourrait être saisi qu'au 1^{er} trimestre 2023 et la question du recrutement de l'agent interviendrait uniquement courant 2^{ème} trimestre 2023.

Après discussion les membres du CM valident le principe de création de poste et autorisent Monsieur le Maire à saisir le comité technique.

**Vote pour la présentation du projet au Comité Technique et la future création d'un poste d'ASVP :
1 Contre M. Covela Rodriguez, 8 Pour**

9) EPFNA : Facture d'apurement de l'immeuble Rue Aliénor d'Aquitaine (ancienne boucherie)

Dans le cadre du dossier de vente de l'ancienne boucherie, la Commune avait passé une convention avec l'EPFNA. Aujourd'hui, le dossier est terminé et les Etablissements Publics Fonciers viennent de nous envoyer la facture d'apurement : montant 30 068,28 euros.

Le montant avait été prévu au budget.

10) Coût du bulletin municipal

Monsieur Texier explique aux membres du CM que dans le cadre de la réduction des consommations inutiles de papier, le tirage du bulletin municipal de septembre vient d'être réduit de 500 à 400 exemplaires.

En effet, lors de la dernière distribution du bulletin, un grand nombre de bulletins ont été retournés au secrétariat de la Mairie.

Cette décision est uniquement basée sur le fait de ne pas imprimer du papier pour rien, car c'est un non évènement financier pour la Commune.

Pour information, le coût de l'impression (imprimerie Primus Print) :

- 500 exemplaires pour 591,40 €
- 400 exemplaires pour 566,78 €
- 300 exemplaires pour 542,17 €

La décision de réduire le nombre d'exemplaires papiers est validée à 400.

11) Questions diverses - Informations

Monsieur Flégeo indique que le matin la Place du Marché n'est plus allumée.

Le SDEER a été contacté 3 fois cette semaine. Le problème doit normalement être résolu au plus tard la semaine prochaine.

Monsieur Guillot explique qu'une association de Port d'Envaux a sollicité la Commune pour l'occupation de la salle le jeudi soir dans l'attente de la fin des travaux de rénovation de la Place des Halles à Port d'Envaux (4 mois). La salle sera mise à disposition moyennant une participation financière qui est fixée à la moitié du tarif annuelle des associations taillebourgeoises.

Fin de la séance : 20h25